

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL
DU 28 FEVRIER 2005**

L'an deux mil cinq, le vingt huit février à vingt heures trente, le Conseil municipal d'IS-sur-TILLE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Michel MAILLOT, maire.

Présents : MM. M. MAILLOT, F. THIBAUT, Mme N. TERRIOT, MM. Ch. BAUJARD, H. GAUDÉ, M. GASNIER, JM. COLLET, B. LÉON, Mmes M. ROUSSELET, D. LETOUZEY, A. GIGON, MM. M. DUCHAMP, Mmes M. BIGEARD, C. CORMILLOT, A. DEMANGEON, S. BEN AÏM, MM. JM GARCIA, A. BŒUF, S. GARNIER, A. AUFFRET.

Excusé(s) : M. J. GRELET (procuration à François THIBAUT, Mme D. BOURGEOIS (procuration à Bruno LEON), M. P. TISSERAND (procuration à Michel MAILLOT), Mme Ch. JEAUGEY, procuration à Claudette CORMILLOT) Mme C. BRUNEL (procuration à M. Alain AUFFRET) Claude MARCEAU (procuration à Alain BŒUF) M. Christian WIEDER (procuration à M. Serge GARNIER)

1°) A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte rendu du conseil municipal du 31 janvier 2005

2°) Mme Dominique LETOUZEY est élue secrétaire de séance.

3°) COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE :

Le Conseil Municipal donne acte à l'unanimité à Monsieur le Maire du compte-rendu des décisions qu'il a prises (conformément à la délégation qui lui a été conférée par délibération du 9 avril 2001) de ne pas exercer le droit de préemption urbain concernant les déclarations d'aliéner les biens désignés.

4°) DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :

Michel MAILLOT Maire rappelle au conseil municipal qu'en application des articles L 2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales le Conseil municipal par délibération du 9 avril 2001, avait autorisé Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ».

Le décret 2004-15 du 7 janvier 2004 portant code des marchés publics complété par la circulaire du 7 janvier 2004 et le décret 2004-1298 du 26 novembre 2004 permettent au Maire de recevoir délégation pour prendre toutes décisions relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des commandes publiques d'un montant inférieur à 230 000 € H.T. qui constitue l'ensemble des marchés passés sans formalité préalable. L'article 138 du CMP prévoit que la personne publique publie au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires.

A la demande de Serge GARNIER qui s'interroge sur le montant élevé de l'autorisation et qui craint le manque d'information à l'opposition, Monsieur MAILLOT précise que les membres de la commission d'appel d'offres seront invités à l'ouverture des plis d'une part, et que d'autre part, l'information est faite à tous les membres du conseil municipal qui auront voté préalablement les crédits au budget. De plus, la nouvelle procédure impose une publicité adaptée ou dans les journaux locaux en fonction du montant.

L'article 138 du CMP prévoit une publication sera faite au conseil municipal.

Le Conseil municipal par 25 voix pour et 2 absentions (Messieurs BŒUF et MARCEAU) donne délégation au Maire pour la durée du mandat de prendre toutes décisions relatives

5 °) BUDGET PRIMITIF GENERAL 2005

Monsieur Michel MAILLOT demande à Bruno LEON Adjoint aux budgets de présenter le budget primitif général 2005 qui a été élaboré dans un contexte d'incertitudes financières de par la loi de décentralisation et de l'activité économique dans notre région mais dans le respect des engagements pris par la municipalité et le débat d'orientation budgétaire 2005.

Monsieur Bruno LEON Adjoint aux budgets présente le budget primitif 2005 qui s'élève en dépenses et recettes de fonctionnement à 3 3 618 072 € soit une progression globale de 4.43 % en dépenses réelles par rapport au budget primitif 2004.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » 818 905 € - progression de 5.5 % par rapport au BP 2004. Réactualisation des crédits carburant, combustible, affranchissement du courrier, achat des repas au restaurant entretien des voies et réseaux (+ 48 270 € les travaux d'entretien de voirie sont à imputer en fonctionnement

Le chapitre 012 « Charges de personnel et assimilé » 1 444 300 € progression de 5.39 % par rapport au BP 2004.

Cette progression prend notamment en compte l'augmentation de 4.8 % des frais d'assurance du personnel, les nouvelles charges patronales (5 % pour la retraite additionnelle de la fonction publique, 0.4 % d'augmentation de CNRACL, 0.3 % de contribution solidarité sur une année complète).

Le Chapitre 65 « Charges de gestion courante » 395 293 € diminution de 1 % due à un remboursement d'emprunt au « Réveil » qui s'est terminé en 2004.

Le chapitre 014 « atténuation de produits » 50 000 € progression 15 000 € ; Il s'agit du reversement des taxes d'électricité au SICECO. Cette augmentation se retrouve en recettes de fonctionnement.

Globalement les dépenses de gestion des services augmentent de 5 % par rapport au BP 2004.

Le chapitre 66 « Charges financières » 99 800€ diminution de 13 300 € soit 9.58 %. Diminution des ICNE et les intérêts de la dette diminuent en 2005, conséquence d'absence d'emprunts en 2003 et 2004.

Le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » 2 020 € il s'agit des prix attribués par la Ville exemple : maisons fleuries.

OPERATIONS D'ORDRE :

Il s'agit d'écritures comptables : dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement pour le même montant

Le chapitre 023 « virement à la section d'investissement » 652 704 € + 40.46 %

Il s'agit là de l'excédent des recettes de fonctionnement qui servira à autofinancer les dépenses d'investissement et notamment le remboursement de la dette en capital. Cette augmentation relativement importante est due au fait que la vente de l'ancien presbytère et la vente des terrains en zone industrielle s'imputent en recettes de fonctionnement.

Le chapitre 68 « Dotation aux amortissements » 132 150 € augmentation de 9.9 %.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Monsieur Bruno LEON indique que n'étant pas en possession des documents fiscaux définitifs et des notifications de dotation de l'Etat, les recettes de fonctionnement ont été faites à partir d'estimations données par les services de la Trésorerie et des services fiscaux.

- Pour les bases de TH augmentation des bases de 3.11 % qui correspondent à 1.8 % (décision Loi de Finances de l'Etat) et 1.31 % évolution des bases en volume suite à l'arrivée de nouveaux habitants.

Pour les bases de FB augmentation des bases de 3.05 % qui correspondent à 1.8 % (décision Loi de Finances de l'Etat) et 1.25 % évolution des bases en volume suite à l'arrivée de nouveaux habitants.

- Pour les bases de TFPNB augmentation des bases de 0.15 % soit une diminution qui l'on tient compte de la majoration de 1.8 % appliquée par une décision Loi de Finances de l'Etat). Cette diminution est justifiée par l'augmentation du foncier bâti.

- Pour les bases de TP l'évolution est de 5.29 % ce qui représente une augmentation en volume de 3.49 %, ce qui est très correct par rapport à d'autres collectivités.

Les taux de fiscalité sont proposés avec une augmentation de 0.3 % sur les 4 taxes.

Les recettes fiscales prévues au BP 2005 sont donc une estimation qui fera l'objet de réajustements de crédits à la prochaine décision modificative.

Les recettes fiscales progressent de 8 % avec une augmentation des taux de 0.30 % et représentent 51.35 % des recettes réelles de fonctionnement.

A la demande de Serge GARNIER concernant la variation du montant des subventions et notamment sportives, Monsieur Henri GAUDE Adjoint aux sports, précise que globalement les subventions ont été majorées de + ou - 2 %. La répartition proposée par l'OMS tient compte en 2005 que le judo club issois fonctionne à nouveau, ce que, tout le monde peut se réjouir. Cette section n'avait plus de subvention depuis plusieurs années, mais l'OMS percevait la subvention sans tenir compte d'une section en moins.

Si quelques subventions enregistrent des baisses très légères, cela est dû à une baisse d'activité du club ou de l'association (adhérents ou épreuves en moins).

La Foulée des Trois rivières voit sa subvention diminuée car en 2004, cette association a eu une subvention pour l'organisation d'une course qui n'a pas pu avoir lieu.

Monsieur François THIBAUT précise que parallèlement aux subventions de fonctionnement, la municipalité fait de gros efforts en investissement et en fonctionnement par l'entretien des locaux, des terrains, locations de salles etc...

Bruno LEON tient à préciser qu'au précédent conseil, les orientations budgétaires ont été indiquées. Il regrette qu'il n'y ait pas eu de débat ce soir là. En effet, la seule intervention de la part de l'opposition concernait une information plus détaillée des projets d'investissement. L'acte premier du Débat d'orientation budgétaire est justement d'échanger avec les conseillers de la politique qui sera suivie à l'élaboration du budget primitif.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses et recettes s'équilibrent pour un montant de 1 1 902 414 € soit une progression de 36.2 par rapport au BP 2004.

Les dépenses d'investissement peuvent se décomposer comme suit :

- 1) le remboursement de la dette en capital pour un montant de 366 800 € (377 300 € en 2004) diminution due à l'absence d'emprunts en 2003 et 2004.
- 2) Les dépenses d'équipement 820 190 € dont :
 - 504 000 € pour la construction de l'extension de la maternelle (144 000 €) et le réaménagement de l'ancienne grange en espace « emploi – famille » (360 000 €).
 - Pour le secteur « sports » 125 600 € (étude plaine de jeux, alimentation électricité, réfection de terrain stabilisé)
 - Le solde correspondant au renouvellement de matériel de voirie, d'acquisition d'affichages électroniques.
- 3) Les crédits de voirie 2005 : 287 425 € pour la 2^{ème} tranche de la place de la République, Etude Place GI Leclerc et travaux sur routes.
- 4) Les crédits pour espaces verts : 30 000 € - plantation et guide de gestion du patrimoine arboré.
- 5) Crédits de 140 100 € pour gros travaux sur bâtiments communaux : toiture carnot, chaudière mairie, ventilation maison des associations, et divers travaux

- 6) Crédits pour le développement économique : 177 900 € - voirie pour ZI Champs Besançon.
- 7) Acquisition foncière : enveloppe de 80 000 € en cas de préemption de terrains.

Les recettes d'investissement :

- 1) Autofinancement par la section de fonctionnement : 652 704 €
- 2) ICNE : 22 700 €
- 3) Emprunt : 450 000 € supérieure à l'enveloppe prévue au BP 2004 (381 000 €) mais qui pourra être diminuée à la prochaine décision modificative en fonction des résultats du compte administratif.
- 4) Dotations et fonds propres : 170 000 € - FCTVA et TLE
- 5) Amortissements : 132 150 € - écriture d'ordre
- 6) Subventions et D.G.E demandées : 474 860 €

Monsieur Michel MAILLOT propose le vote du budget primitif qui est adopté par 21 voix pour 6 absentions de la liste « Entrepreneurs Ensemble ».

Monsieur Michel MAILLOT demande les raisons de cette abstention, les membres répondent ne pas avoir d'explications.

6°) BUDGET PRIMITIF EAU 2005 :

Madame Nicole TERRIOT Adjointe aux finances présente le budget primitif eau 2005 qui s'établit comme suit :

- Dépenses et recettes d'exploitation : 150 798 € dont :
- Dépenses :
- - Intérêts de la dette : 10 400 €
- - ICNE : 4 586 €
- - Amortissement : 36 500 €
- - Affermage 6 800 €
- - Droit de passage : 200 €
- Autofinancement de la section d'investissement : 92 312 €
- Recettes :
- - Subventions en annuités : 1 889 €
- ICNE : 5 409 € - écriture d'ordre
- Redevances des usagers : 140 000 €
- Frais de contrôle : 3 500 €

- Dépenses et recettes d'investissement : 375 164 € dont :
- Dépenses :
- - Remb. Dette en capital : 47 600 €
- - ICNE : 5 409 €
- - T.V.A. 45 280 €
- - Subventions en annuités : 570 €
- - Travaux 2005 : 276 305 €
- Les principaux travaux retenus au BP 2005 sont changement de branchements, réfection de réseaux rue P. Fleuriet, P. Perrenet, V. Hugo, A. France, Réseau Z.I. et alimentation moto cross.
- Recettes :
- Subventions : 122 226 €
- ICNE : 4 586 € - écriture d'ordre
- TVA : 119 540 € - crédit supérieur aux dépenses car reliquat 2004.
- Amortissements : 36 500 €
- Autofinancement de la section de fonctionnement : 92 312 €.

Madame Nicole TERRIOT précise que ces investissements seront réalisés sans majoration des redevances communales ni emprunt comme les années précédentes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le BP 2005 EAU

7) BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2005 :

Madame Nicole TERRIOT Adjointe aux finances présente le budget primitif assainissement 2005 qui s'établit comme suit :

- Dépenses et recettes d'exploitation s'équilibrent à 131 988 € dont :
- Dépenses :
 - - Intérêts de la dette : 7 838 €
 - - ICNE : 2 699 €
 - - Amortissement : 30 687 €
 - Autofinancement de la section d'investissement : 90 764 €
- Recettes :
 - ICNE : 2 988 € - écriture d'ordre
 - Redevances des usagers : 129 000 €

- Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 464 878 € dont :
- Dépenses :
 - - Remb. Dette en capital : 30 081 €
 - - ICNE : 2 988 €
 - - T.V.A. 60 800 €
 - - Travaux 2005 : 371 009 €
 - Les principaux travaux retenus au BP 2005 sont réhabilitation promenade des Capucins, rues Victor Hugo, Maréchal Foch, route de Selongey et regard mixtes. Poste de relevage rue Victor Hugo pour 150 000 €.
- Recettes :
 - Subventions : 188 527 €
 - ICNE : 2 699 € - écriture d'ordre
 - TVA : 152 201 € - crédit supérieur aux dépenses car il y a un reliquat de 2004.
 - Amortissements : 30 687 €
 - Autofinancement de la section de fonctionnement : 90 764 €.

Madame Nicole TERRIOT précise que ces investissements seront réalisés sans majoration des redevances communales ni emprunt.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le BP 2005 ASSAINISSEMENT

8) VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2005 :

Monsieur Bruno LEON adjoint aux budgets propose compte-tenu des éléments indiqués lors de la présentation du Budget primitif 2005, de majorer les taux de TH – TFPB et TFPNB et T.P. de 0.3 % ce qui correspondra pour le contribuable au taux d'inflation 2004, et tiendra compte des décisions gouvernementales votées par la majorité parlementaire d'augmenter les bases d'imposition de 1.8 %.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité fixe les taux de fiscalité pour 2005 à :

TAXES	TAUX 2004	TAUX 2005	AUGMENTATION
TH	7.37 %	7.39 %	0.271 %
TFPB	15.86%	15.91 %	0.315 %
TFPNB	33.43%	33.53 %	0.299 %
TP	9.77%	9.79 %	0.204%

8) DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR ACHAT DE LIVRES A LA BIBLIOTHEQUE :

Sur proposition de Dominique LETOUZEY conseillère municipale déléguée à la Culture, le conseil municipal à l'unanimité sollicite le Conseil Général de Côte d'Or dans le cadre de l'aide des acquisitions de livres.

9) PROCEDURE DE MISE EN VENTE DE L'ANCIEN PRESBYTERE

Monsieur Michel MAILLOT, expose au Conseil municipal que l'ancien presbytère loué au Trésor Public est vacant. Son estimation a été faite par le service des Domaines.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de vendre l'ancien presbytère par vente aux enchères publiques à l'amiable aux bougies avec une mise à prix de 275 000 € avec un délai de surenchères et demande à Maître MANGEL d'établir le cahier des charges et de procéder à toutes les formalités.

Cette vente se fera dans une salle communale à Is-sur-Tille.

10) REGLEMENT INTERIEUR D'UTILISATION DES SALLES COMMUNALES

Sur proposition de Jean-Marc COLLET, Adjoint à la vie associative, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le règlement intérieur applicable pour l'utilisation des salles communales.

11) EXTENSION ECOLE MATERNELLE MATISSE – MAITRISE D'ŒUVRE :

Sur proposition de Bruno LEON adjoint aux affaires scolaires, le conseil municipal à l'unanimité considérant que l'extension du groupe maternelle « Matisse nécessite le recours à un cabinet de maîtrise d'œuvre, accepte la proposition du cabinet BORY et autorise le maire à signer la convention à intervenir.

12) DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE :

Sur proposition de Bruno LEON Adjoint aux affaires scolaires, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire pour l'extension de l'école maternelle Matisse.

13) IMPLANTATION D'UN TRANSFORMATEUR POUR ALIMENTER EN BASSE TENSION LE SITE DES CAPUCINS.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'estimation des travaux d'implantation de transformateur au site des capucins dont la part communale serait de 7 527.96 € et confie au SICECO la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre.

14) PROMESSE DE VENTE DE TERRAINS A SYSTEM GROUP FRANCE

Sur proposition de Michel MAILLOT, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de promesse de vente avec la Sté SYSTEM GROUP FRANCE.

15) AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE : PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES :

Sur proposition de Michel MAILLOT, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de lancer un appel d'offres ouvert comprenant un seul lot pour l'aménagement de la Place de la République.

QUESTIONS DIVERSES :

A la demande de Monsieur Alain BŒUF, Monsieur Maillot indique qu'il a rencontré dernièrement en présence des représentants de l'Etat, la Région et le Département pour donner un maximum d'informations, plusieurs entreprises qui seraient intéressées par la zone d'activités de Til Châtel, Monsieur MAILLOT précise qu'il ne s'agit que de réunions d'informations, le site n'est pas le seul à intéresser les entreprises.

Monsieur Alain BŒUF rappelle son intervention de 2004 pour la dangerosité des passerelles rue Pierre Curie, et de l'accès au COSEC depuis la Plaine de Jeux. Michel GASNIER indique que ce dossier est en cours.

A la demande de Serge GARNIER, il est précisé qu'à l'inauguration de la salle « Croix Rouge » la municipalité n'était pas invitée, le Président avait invité les membres du C.C.A.S

Le 2 mars 2005

MICHEL MAILLOT